

FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 35
3^e trimestre 2025
14 octobre 2025

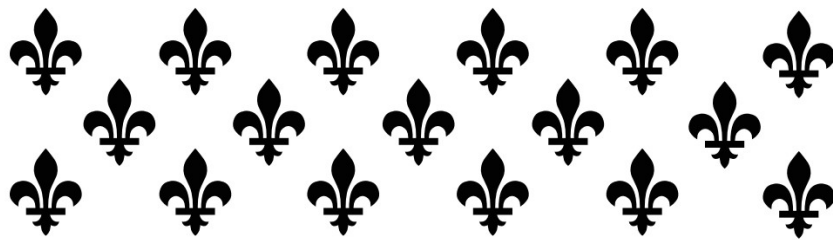
Matière

- 1- Appel à la formation d'un comité d'étude
sur le projet de Loi 1**
- 2- Mot du président**

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Appel à la formation d'un comité d'étude sur le projet de Loi 1



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 1

**Loi constitutionnelle de 2025
sur le Québec**

Cliquez sur le lien suivant pour obtenir le document.

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bil.DocumentGenerique_213841&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+viv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoge/vG7YWz

Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Présentation

Présenté par M. Simon Jolin-Barrette Ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes

Éditeur officiel du Québec 2025

* * * * *

Le projet de COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS consiste à se concerter pour rédiger et présenter un mémoire à la future commission parlementaire et à toute autre forme de consultation publique sur la loi 1.

Jusqu'à présent, ni le site officiel du gouvernement ni celui de l'Assemblée nationale n'affichent de calendrier précis ou de modalités de consultation publique associées à ce projet de constitution. Préparons-nous, il y en aura !

Pour participer, vous devez être membre à jour de cotisation et répondre à ce message avec la mention : Oui je veux participer.

1- La formule de travail est simple. Dans un premier temps, elle demande que chacun prenne connaissance du projet de loi, et s'en fasse une première opinion. Le lien pour le texte officiel du projet de loi se trouve plus haut.

2- Exprimer par écrit vos remarques, accords – désaccords et commentaires, même vos projets d'amendements, si vous le souhaitez, mais aucune participation écrite n'est obligatoire. Vous pouvez être membre observateur.

3- Les textes reçus seront accessibles à tous pour suivre l'évolution de nos idées et vous permettre d'intervenir, le cas échéant.

4- Le travail en délibéré pourra être suivi de quelques séances vidéos. Le processus a pour objectif la rédaction d'un mémoire à déposer et à lire en commission parlementaire ou à toute autre consultation publique, s'il y a lieu.

Notez que l'intensité de votre engagement est à votre discrétion, les membres qui écriront des textes, ceux qui écriront des commentaires ainsi que ceux qui se contenteront de suivre l'évolution des travaux sont tous les bienvenus.

Envoyez immédiatement votre intention de participer à Gilles Verrier. Une plateforme accessible à tous sera créée et vous donnera accès à toutes les interventions. Le lien vous sera envoyé. Ne tardez pas à vous dire OUI, ce projet doit démarrer rapidement.

2- Mot du président

Chose certaine, il faudra déterminer une fois pour toutes si l'identité canadienne-française est soluble dans l'identité québécoise. Soluble, fondue en elle, éliminée, purgée. C'est ce que l'on soutient du côté péquiste, du côté des historiens de la Révolution tranquille et des idéologues. À leurs yeux nous pourrions n'être qu'une nuisance qui remet en cause ce qu'ils appellent le bilan de la Révolution tranquille.

Les Canadiens de souche, les premiers Canadiens, nous comprenons nous de qui il s'agit... Ceux qui sont privés de statut au Canada et au Québec sont également privés de toute existence politique. Il est devenu malaisé de les nommer, on ne le fait plus que par évocation ou par le recours à des périphrases. Ce malaise trahit quelque chose...

Mais pourquoi cette honte ?

Les Canadiens-Français n'ont-ils pas une histoire faite de grands horizons avec une projection géographique qui s'étend bien au-delà des limites du Québec ? Les Canadiens-Français existaient avant le Québec. Louis Jolliet et le père Marquette, La Vérendrye et ses Fils, Dollard des Ormeaux, Pierre Le Moyne d'Iberville né à Montréal, Louis Riel au Manitoba, François La Mothe de Cadillac, fondateur de Détroit, jusqu'aux paroisses pionnières canadiennes-françaises dans l'Orégon devenu américain ?

En toute conscience, que les Canadiens-Français consentent aujourd'hui à se limiter au Québec, se fondre dans le Québec, ils ne franchiraient ce pas qu'au prix de l'amputation de la dimension continentale de leur identité. Il n'est pas trop tard pour trouver une formule de rechange à la captation des Canadiens-Français par l'État du Québec. Québec ne les capte qu'aux fins de les dissoudre.

La loi 1 sur la constitution du Québec nous donne l'opportunité d'agir. Il faut s'opposer au balayage discutable de notre identité au profit d'une québécoise discriminatoire. Québec ne reconnaît pas l'existence des Canadiens-Français au sein même de sa diversité. Pas même une petite place. Il faudra que Québec fasse l'éloge et protège les Canadiens-Français avec le même zèle qu'il protège et assure de ses bonnes grâces les Premières Nations. Ce redressement mettra fin au discrédit injustifié à notre égard. Nous sommes la Première Nation dans le sens européen et nous n'avons pas à en rougir. Les Anciens qui veillent à notre bien immatériel l'ont répété : "Notre histoire est une épopée". Qu'on se le dise, le peuple Canadien-Français n'est pas soluble dans l'identité québécoise.

Gilles Verrier

Avis : En français le masculin fait aussi office de neutre

3- Formulaire d'adhésion

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca. Nous vous contacterons pour le paiement.

Fédération des Canadiens-Français Adhésion

Nom et prénom
Adresse
Téléphone
Courriel
Facebook
Comté électoral / ou région
Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard. Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Pour recevoir 20 cartes de visite de la FCF, ajouter 10\$.